RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

25/09/2026

N° E26000072 / 48

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 25/09/2026

Vu enregistrée le 21/09/2026, la lettre par laquelle Monsieur le maire de la commune d'ESCLANEDES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le zonage d'assainissement de la commune d'ESCLANEDES ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Marie MARTINEZ est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jacques SIRVENS est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune d'ESCLANEDES, à Monsieur Jean-Marie MARTINEZ et à Monsieur Jacques SIRVENS.

Fait à Nîmes, le 25/09/2026

le président,

Christophe CIRÉFICE